

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision ND-GDI n° 2014-010 du 1er mars 2014 portant délégation de signature du directeur du département gestion des infrastructures (GDI) au responsable du groupe de soutien ressources humaines et communication (RH-COM)/RATP

NOR: DEVT1409149S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du département GDI,

Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports;

Vu le décret nº 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n° 2012-20) au directeur du département GDI par le président-directeur général de la RATP,

Décide:

Article 1er

De donner délégation à Mme Anne-Sophie DUCHENE, responsable du groupe de soutien RH-COM, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans les besoins de l'activité du département GDI: les décisions d'avancement des agents de maîtrise contractuels et statutaires de l'ensemble du département GDI.

Article 2

De donner délégation à Mme Anne-Sophie DUCHENE, responsable du groupe de soutien RH-COM, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité RH-COM et celles des unités spécialisées et groupes de soutien CMO, GOS, CGS, FPE:

- 2.1. L'embauche définitive des agents de maîtrise et des cadres stagiaires.
- 2.2. La rupture du contrat de travail des agents contractuels (opérateurs, agents de maîtrise et cadres).

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie DUCHENE, responsable du groupe de soutien RH-COM, de donner délégation à :

M. Claude Pocard, responsable de la gestion des ressources humaines-responsable qualité; ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à;

Mme Christelle Seu, responsable développement des compétences et formation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à ;

Mme Sophie Serrania, responsable relation avec les instances CDEP-DP, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à ;

M. Sylvain Halison, responsable communication du département,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision, à l'exception de ceux relevant de la catégorie des cadres.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « délégation GDI n° 2013-072 » en date du $1^{\rm er}$ décembre 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1er mars 2014.

Le directeur du département GDI, É. Dyèvre